

**Service Restauration Scolaire et Périscolaire - PLANNING DE RESERVATION MENSUEL**

Représentant légal (Nom / Prénom) : .....

Enfant(s) : .....

Ecole :  Maternelle  Verdun Classe : ..... Enseignant(e) : .....

**MOIS DE FEVRIER 2026**

JOUR		Périscolaire Matin	Périscolaire Avant Repas	Cantine	Périscolaire Après repas	Périscolaire Soir
Lundi	2-févr.					
Mardi	3-févr.					
Jeudi	5-févr.					
Vendredi	6-févr.					
Lundi	9-févr.					
Mardi	10-févr.					
Jeudi	12-févr.					
Vendredi	13-févr.					
Total général par colonne						

VACANCES D'HIVER du Samedi 14 Février au Lundi 02 mars 2026

**Nota :**

La remise du planning vaut acceptation du règlement intérieur, disponible à l'accueil de la Mairie, à l'accueil du service scolaire. Il convient de mettre une croix dans la case correspondante pour indiquer la présence de l'enfant. Toutes les cases cochées sont facturées (Article 5.3 du règlement intérieur).

**Aucune modification possible pendant la période de réservation choisie (Article 4.2.1 du règlement intérieur).**

		Nombre	TARIF	Total	Date : .....	
Cantine :	Tarif normal		5 €		Signature des parents ou Représentant légal:	
	Tarif Cheveuges		4,5 €			
Périscolaire matin	si QF* > ou égal à 630 :		2 €			
Périscolaire midi	si QF* > ou égal à 630 :		1 €			
Périscolaire soir	si QF* > ou égal à 630 :		3,50 €			
Périscolaire matin	si QF* < 630 :		1,80 €			
Périscolaire midi	si QF* < 630 :		0,90 €			
Périscolaire soir	si QF* < 630 :		3,30 €			
<b>Total du règlement du mois de Février 2026</b>						

*Le planning sera pris en compte uniquement si celui est accompagné du règlement. (Article 5.3 du règlement intérieur)*

En Numéraire  En Carte Bancaire  En Chèque : N° .....

**Planning à remettre en mairie impérativement la semaine du :**

**Lundi 12 janvier au Vendredi 16 janvier 2026 (MATIN)**

**Attention : Tout planning rendu après cette date engendrera l'application du tarif E (tarif exceptionnel) :**

Périscolaire Matin : 2,70€ / Périscolaire Midi : 1,10€ / Périscolaire Soir : 4,90€ / Repas : 9€

**Annotation (situation de déduction) - (Article 5.4 du règlement intérieur) :**